

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE

**COMMUNE  
de SOMMERVILLER**

28 rue de lorraine  
54110 SOMMERVILLER

tél. 03 83 48 21 08

fax : 03 83 46 66 40

mairie.sommerviller@wanadoo.fr

Lundi : 10h-12h et 15h-18h

Mercredi : 10h-12h et 15h-18h

Jedi : 10h-12h et 15h-18h

Vendredi : 10h-12h

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

## BUDGET PRINCIPAL

### I.- Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 812 648 €, soit un budget en augmentation de 6 % par rapport à celui de 2017 (766 634,96 €).

#### o Recettes :

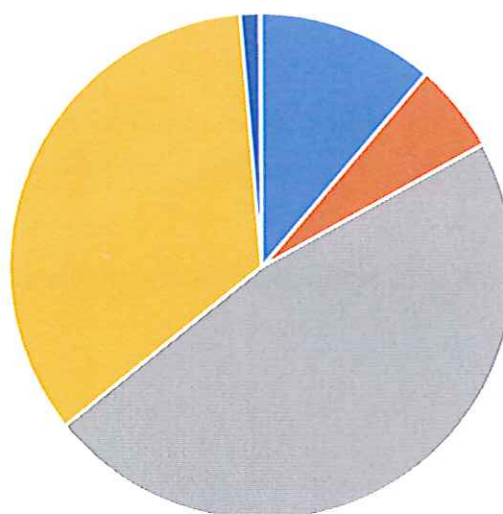
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 812 648 €, sans augmentation de la pression fiscale.

Elles se répartissent comme suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Budget 2017	Budget 2018	Variation
013 - Atténuations de charges	56 000,00 €	70 000,00 €	14 000,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués	62 678,00 €	35 652,00 €	- 27 026,00 €
73 - Impôts et taxes	290 411,00 €	294 105,00 €	3 694,00 €
74 - Dotations et participations	193 539,00 €	214 715,72 €	21 176,72 €
75 - Autres produits de gestion courante	7 800,00 €	7 800,00 €	
77 - Produits exceptionnels	131 000,00 €	500,00 €	- 130 500,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>741 428,00 €</b>	<b>622 772,72 €</b>	<b>- 118 655,28 €</b>
002 Résultat d'exploitation reporté	99 473,52 €	174 875,28 €	75 401,76 €
042 - Opérations d'ordre (travaux en régie)	15 000,00 €	15 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>855 901,52 €</b>	<b>812 648,00 €</b>	<b>- 43 253,52 €</b>

Recettes de fonctionnement BP 2018



- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| ■ 013 - Atténuations de charges            | ■ 70 - Ventes de produits fabriqués |
| ■ 73 - Impôts et taxes                     | ■ 74 - Dotations et participations  |
| ■ 75 - Autres produits de gestion courante | ■ 77 - Produits exceptionnels       |

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations du personnel en maladie et en contrat aidé.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la participation de la commune de Crévic au Regroupement Intercommunal Pédagogique, aux Temps d'Activités Périscolaires et au périscolaire, la vente de bois, les versements de la Caisse d'Allocation Familiale pour le périscolaire. D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, à savoir les redevances d'occupation du domaine public payées par Orange, GRDF et Enedis.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 269 856 € représente 91 % du total des prévisions pour ce chapitre.

Une autre source de recettes n'est pas négligeable notamment celle concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 10 000 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en augmentation par rapport à l'année précédente : elle est principalement due à l'augmentation de la population.

Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux se maintiennent.

Pour le recensement, une dotation spécifique de 1821 € a été accordée à la commune.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante notamment les recettes dues par les locations de la salle et du logement.

Chapitre 77 : Il concerne les produits exceptionnels. En 2017, un reversement exceptionnel de 130 000 € du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

#### o Dépenses :

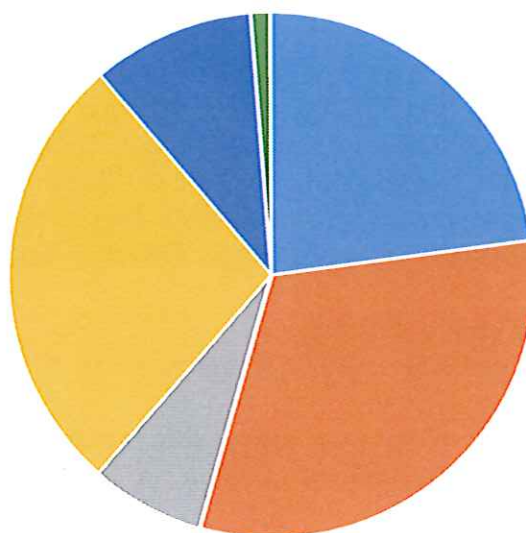
Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 812 648 €.

Elles se répartissent comme suit :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Chapitre	Budget 2017	Budget 2018	Variation
011 - Charges à caractère général	188 400,00 €	186 100,00 €	- 2 300,00 €
012 - Charges de personnel	233 660,00 €	256 283,00 €	22 623,00 €
014 - Atténuations de produits	57 000,00 €	57 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	195 322,96 €	222 070,00 €	26 747,04 €
65 - Autres charges de gestion courante	80 800,00 €	81 300,00 €	500,00 €
66 - Charges financières	11 202,00 €	9 645,00 €	- 1 557,00 €
67 - Charges exceptionnelles	250,00 €	250,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>766 634,96 €</b>	<b>812 648,00 €</b>	<b>46 013,04 €</b>

## Dépenses de fonctionnement BP 2018



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en augmentation de 9.7 %, suite à la réintégration d'un employé en disponibilité pour raison de santé et à la suppression des contrats aidés.

Chapitre 65: Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes,
- les subventions de fonctionnement versées aux associations,
- la participation au syndicat intercommunal d'assainissement.
- la participation au CCAS

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 222 070 €.

Chapitre 014 : Reversement à l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle.



## II Section d'investissement :

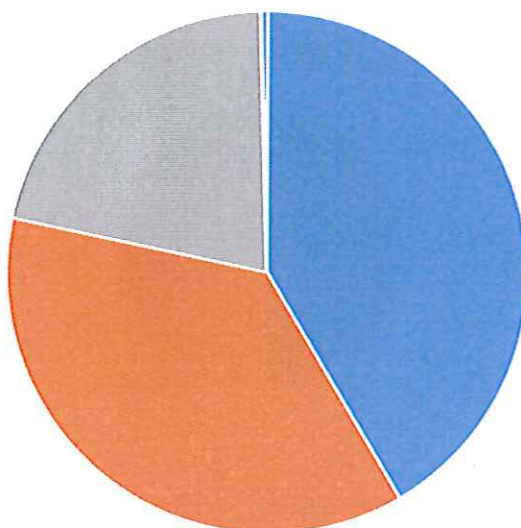
### o Recettes :

La section d'investissement s'équilibre à 535 605 €.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Budget 2017	Budget 2018
021 - Virement de la section d'exploitation	195 322,96 €	222 070,00 €
10 – FCTVA et Taxe d'Aménagement	96 310,47 €	197 069,43 €
13 -Subventions d'investissement	64 761,54 €	114 115,57 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (caution)	350,00 €	350,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	4 454,50 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>361 199,47 €</b>	<b>535 605,00 €</b>

Recettes d'investissement BP 2018



- 021 - Virement de la section d'exploitation (recettes)
- 10 -FCTVA et Taxe d'Aménagement
- 13 -Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées (caution)
- 45 - Opérations pour compte de tiers

Les recettes sont constituées par :

Le remboursement du FCTVA qui devrait être de 19 373 €

Les subventions liées à la réfection de l'éclairage public, la rénovation des nouveaux ateliers municipaux, la toiture de l'école et la maison des associations.

Les opérations pour compte de tiers correspondent à la moitié de la subvention de l'école numérique (part de Crévic)

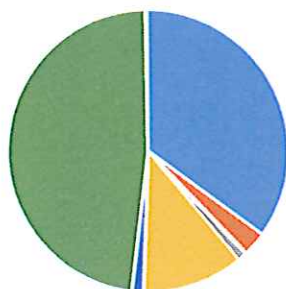
Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 222 070 €.

o Dépenses :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE**

Chapitre	Budget 2017	Budget 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 922,47 €	187 988,43 €
040 - Opérations d'ordre (travaux en régie)	15 000,00 €	15 000,00 €
10 - Immobilisations corporelles	5 650,00 €	5 650,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	61 063,00 €	62 644,00 €
20 - PLU	14 000,00 €	7 062,00 €
21 - Immobilisations corporelles	213 093,50 €	256 389,57 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	16,00 €	16,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	8 454,50 €	855,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>317 277,00 €</b>	<b>347 616,57 €</b>

Dépenses d'investissement BP 2018



- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- 040 - Opérations d'ordre (travaux en régie)
- 10 - Immobilisations corporelles
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - PLU
- 21 - Immobilisations corporelles
- 26 - Participations
- 45 - Opérations pour compte de tiers

Les principaux projets de l'année 2018 sont :

- Fin du PLU
- Rénovation des ateliers communaux
- Réfection de la toiture de l'école
- Création d'une maison des associations
- Création d'une plateforme au niveau des bennes à déchets verts
- Création d'une aire de jeux.